

## Chapitre4 - L'Incarnation, la Passion et la Mort du Fils de Dieu

**Q81. Jésus-Christ a-t-il toujours été ?**

**Jésus-Christ, comme Dieu, a toujours été ; comme homme, il a commencé d'être au moment de l'Incarnation**

*Jésus répondit : « Si quelqu'un garde ma parole, il ne verra jamais la mort. » Les Juifs lui dirent : « Maintenant nous connaissons que vous êtes possédé du démon. Abraham est mort, et les prophètes aussi ; et vous dites : Si quelqu'un garde ma parole, il ne goûtera jamais la mort. Êtes-vous plus grand que notre père Abraham, qui est mort, et que les prophètes, qui sont morts aussi ? Qui prétendez-vous être ? » Jésus répondit : ... « Abraham, votre père, a tressailli de joie, désirant voir mon jour ; il l'a vu, et il s'est réjoui. » Les Juifs lui dirent : « Vous n'avez pas encore cinquante ans, et vous avez vu Abraham ? » Jésus leur dit : « En vérité, en vérité, je vous le dis, avant qu'Abraham fût, je suis. » Ils prirent donc des pierres, pour les jeter sur lui ; mais Jésus se cacha, et sortit du temple. (Jn 8, 49-54, 56-59)*

Les Juifs voyaient Jésus seulement avec leurs yeux matériels, ne considéraient que le fils présumé de Joseph et le jugeaient selon la nature humaine visible. Ils avaient fermé l'oeil de la foi qui perçoit dans le Christ la Divinité. Ils voyaient seulement la nature humaine, qui avait commencé à exister au moment où elle avait été conçue dans le sein très pur de la très sainte Vierge Marie, et affirmaient qu'il ne pouvait avoir vu Abraham, mort de nombreux siècles auparavant, parce qu'ils assignaient à sa nature humaine cinquante ans tout au plus. Jésus en revanche, quand il leur répondit, parla de sa nature divine, qui est éternelle, et qui a donc toujours existé.

Jésus-Christ est Dieu et homme. En tant que Dieu, il est éternel comme le Père et le Saint-Esprit, et il a toujours été ; en tant qu'homme en revanche, il a commencé à exister à partir du moment où il fut conçu dans le sein de sa mère, quand *le Verbe a été fait chair, et il a habité parmi nous* (Jn 1, 14).

**RÉFLEXION** : Si nous écoutons la parole de Jésus et la mettons en pratique, nous ne verrons pas la mort dans l'éternité et participerons à son éternité bienheureuse.

**EXEMPLE** : Le patriarche Jacob vit une échelle qui joignait la terre au ciel (voir Gn 28, 10-19). En cette échelle, nous pouvons voir une figure de Notre Seigneur Jésus-Christ qui, par sa nature divine et éternelle et sa nature humaine assumée dans le temps, joint le temps et l'éternité, la terre et le Ciel, l'homme et Dieu.

Jours	Fêtes	Offices	
<b>Dimanche 28</b>	<b>5<sup>ème</sup> dimanche après la Pentecôte</b> <b>Solennité des S<sup>ts</sup> Pierre et Paul</b>		
<b>Lundi 29</b>	<b>S<sup>ts</sup> Pierre et Paul</b>	11h15 : Messe au prieuré	A
<b>Mardi 30</b>	<b>Commémoration de s<sup>t</sup> Paul</b>	11h15 : Messe au prieuré	A
<b>Mercredi 01</b>	<b>Précieux Sang</b>	11h15 : Messe au prieuré	A
<b>Jeudi 02</b>	<b>Visitation de Notre-Dame</b> <i>Mém. des s<sup>ts</sup> Processus et Martinien</i>	11h15 : Messe au prieuré	A
<b>Vendredi 03</b>	<i>1<sup>er</sup> vendredi du mois</i> <b>S<sup>t</sup> Irénée</b>	18h30 : Messe au prieuré	A
<b>Samedi 04</b>	<i>1<sup>er</sup> samedi du mois</i> <b>S<sup>te</sup> Vierge au samedi</b>	10h30 : Confessions au prieuré 11h15 : Messe au prieuré	A A
<b>Dimanche 05</b>	<b>6<sup>ème</sup> dimanche après la Pentecôte</b>	<u><b>Au prieuré Saint-Jean</b></u> Confessions : 08h00 Messe basse : 08h30 A	<u><b>Église de Jouy-Mauv.</b></u> Confessions : 10h45 Messe chantée : 11h00 Q

### Annonces complémentaires

- Le débat pour l'introduction dans la loi française de l'euthanasie et du suicide assisté bat son plein et bafoue une nouvelle fois les droits de Dieu. Le vote final par les députés est prévu le 15 juillet. Pour empêcher l'issue malheureuse de ce vote, le lundi 13 juillet, une messe *Pro quacumque necessitate* (pour quelque nécessité) sera célébrée à 11h15 (messe demandée par M. l'Abbé Peignot). Le mardi 14 juillet, la récitation du chapelet sera faite devant le Saint-Sacrement exposé à partir de 10h30 au prieuré, puis sera suivie par la messe du jour. Que les fidèles le pouvant, n'hésitent pas venir assister à cette messe et à cet office du rosaire. Si nos prières n'empêchent pas cette loi de passer, qu'elles soient au moins réparatrices et nous obtiennent les grâces dont nous avons besoin pour maintenir la foi catholique dans notre pays.
- Le bulletin du prieuré du mois de juin est à votre disposition. Il s'agit d'un nouveau recueil de textes sur les sacres, afin de bien comprendre cet événement majeur pour la vie de l'Église.
- Les horaires des messes dominicales du 5 juillet au 30 août : Messe basse au prieuré à 8h30 (pas systématique) – Messe chantée à Jouy-Mauvoisin à 11h00 – Messe chantée à Conflans-Sainte-Honorine à 9h00 - pas de messe (rite romain) à Pontoise sauf le 30 août, messe basse à 8h00 - messe (rite chaldéen) à Pontoise 9h15.

#### Rappel de quelques règles de modestie chrétienne

Dans notre vie quotidienne, il n'est en **aucun cas** permis de porter un vêtement indécent. L'indécence est un péché, péché de scandale et cause de péché pour le prochain, dont une bonne part de la responsabilité et de la peine est à attribuer à celui qui en est la cause. Est indécente une robe qui laisse entrevoir le haut de la poitrine ou une robe qui ne couvre pas les genoux quand la personne est assise. La même chose doit être dite des vêtements - tant masculins que féminins - qui épousent la forme du corps.

A l'église, en plus de ces règles générales, la visite d'une église requiert un habillement correspondant à la sainteté des lieux aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Le port d'un couvre-chef est de rigueur pour les femmes. **Pour plus de précisions** voir le sermon de M. l'Abbé de Lacoste, directeur du séminaire d'Écône : <https://fsspx.news/fr/news/hommes-et-femmes-comment-shabiller-pour-la-messe-59557>

– L'actualité religieuse : Abonnez-vous à la Lettre d'information de *FSSPX.Actualités* : <https://news.us12.list-manage.com/subscribe?u=0181fb2557471f65d1110be09&id=a6b7ceb6e8>

#### Dates à retenir

- Camp de cadres : 18 juillet au 2 août (voir affiche et tracts).
- UDT : 13-16 août. (voir affiche).
- Publication de mariage : Monsieur Jacques MOULIN-COMTE et Mademoiselle Saskia NOBLESSE se marieront le 26 septembre 2026 en l'église Sainte-Foy de Jouy-Mauvoisin. Notre profession de catholique nous fait le devoir de prier pour ce nouveau foyer chrétien. Maintenant, les personnes qui connaîtraient quelque empêchement à ce mariage sont obligées, en conscience, d'en informer le prieur, ou, si elles le préfèrent, le Supérieur de district.

**Commentaire du catéchisme Saint Pie X - LE DOGME**

## Chapitre4 - L'Incarnation, la Passion et la Mort du Fils de Dieu

**Q82. De qui est né Jésus-Christ ?**

**Jésus-Christ est né de Marie toujours Vierge, qui pour cette raison, s'appelle et est vraiment *Mère de Dieu*.**

**I. *Jésus est né de Marie.*** — Or il arriva qu'en ces jours-là, il parut un édit de César Auguste, ordonnant un recensement de toute la terre... Joseph aussi monta de Nazareth, ville de Galilée, en Judée, dans la ville de David, appelée Bethléem, parce qu'il était de la maison et de la famille de David, pour se faire enregistrer avec Marie son Épouse, qui était enceinte. Or il arriva, pendant qu'ils étaient là, que les jours où elle devait enfanter furent accomplis. Et elle enfanta son Fils premier-né, et elle l'enveloppa de langes, et le coucha dans une crèche, parce qu'il n'y avait pas de place pour eux dans l'hôtellerie (Lc 2, 1-7).

**II. *...toujours Vierge.*** — La très sainte Vierge Marie avait voué à Dieu le lys de sa virginité. Quand l'Archange Gabriel lui annonça qu'elle deviendrait Mère de Dieu, troublée, elle demanda comment cela pouvait être conciliable avec sa virginité. Le Messager céleste la rassura en en lui disant que la maternité divine n'offenserait aucunement sa virginité : *L'Ange lui répondit : L'Esprit-Saint surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre ; c'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu..., car il n'y a rien d'impossible à Dieu* (voir Lc 1, 34-38).

La virginité de la très sainte Vierge Marie ne fut atteinte ni avant, ni pendant, ni après la naissance de Jésus, qui sortit d'elle comme il était entré en elle, d'une manière miraculeuse ; comme un rayon de soleil qui traverse le cristal très pur d'une fenêtre, non seulement sans le rompre, sans le ternir, mais en le rendant encore plus pur, plus lumineux, plus clair. La virginité de Marie, en s'unissant à la maternité divine, non seulement n'a pas été amoindrie, mais a été rendue plus éclatante.

Au Concile de Latran de 649, l'Église enseigna que Marie a été et *est toujours vierge* (DB 256).

**III *...qui pour cette raison, s'appelle et est véritablement Mère de Dieu.*** — La femme, quand elle donne la vie à l'enfant, est sa mère, même si elle ne lui donne pas son âme, mais seulement son corps. L'âme est créée directement par Dieu, mais la femme est également mère de l'enfant, c'est-à-dire de toute la personne qui naît d'elle.

(A suivre)

Jours	Fêtes	Offices	
Dimanche 05	6 <sup>ème</sup> dimanche après la Pentecôte		
Lundi 06	Féerie	07h15 : Messe au prieuré Q 07h15 : Messe à Goussonville A 11h15 : Messe au prieuré J	
Mardi 07	S <sup>ts</sup> Cyrille et Méthode	07h15 : Messe au prieuré Q 07h15 : Messe à Goussonville J 11h15 : Messe au prieuré A	
Mercredi 08	S <sup>te</sup> Élisabeth du Portugal	07h15 : Messe au prieuré Q 07h15 : Messe à Goussonville A 11h15 : Messe au prieuré J	
Jeudi 09	Féerie	07h15 : Messe au prieuré Q 07h15 : Messe à Goussonville J 11h15 : Messe au prieuré A	
Vendredi 10	Sept frères martyrs et s <sup>tes</sup> Rufine et Seconde	07h15 : Messe à Goussonville J 11h15 : Messe au prieuré A	
Samedi 11	S <sup>te</sup> Vierge au samedi Mém. de s <sup>t</sup> Pie 1 <sup>er</sup>	07h15 : Messe à Goussonville A 10h30 : Confessions au prieuré 11h15 : Messe au prieuré J	
Dimanche 12	7 <sup>ème</sup> dimanche après la Pentecôte	<u>Au prieuré Saint-Jean</u> Confessions : 08h00 Messe basse : 08h30 A	<u>Église de Jouy-Mauv.</u> Confessions : 10h45 Messe chantée : 11h00 Q

### Annonces complémentaires

- Le débat pour l'introduction dans la loi française de l'euthanasie et du suicide assisté bat son plein et bafoue une nouvelle fois les droits de Dieu. Le vote final par les députés est prévu le 15 juillet. Pour empêcher l'issue malheureuse de ce vote, le lundi 13 juillet, une messe *Pro quacumque necessitate* (pour quelque nécessité) sera célébrée à 11h15 (messe demandée par M. l'Abbé Peignot). Le mardi 14 juillet, la récitation du chapelet sera faite devant le Saint-Sacrement exposé à partir de 10h30 au prieuré, puis sera suivie par la messe du jour. Que les fidèles le pouvant, n'hésitent pas venir assister à cette messe et à cet office du rosaire. Si nos prières n'empêchent pas cette loi de passer, qu'elles soient au moins réparatrices et nous obtiennent les grâces dont nous avons besoin pour maintenir la foi catholique dans notre pays.
- Rappel de quelques règles de modestie chrétienne  
Dans notre vie quotidienne, il n'est en **aucun cas** permis de porter un vêtement indécent. L'indécence est un péché, péché de scandale et cause de péché pour le prochain, dont une bonne part de la responsabilité et de la peine est à attribuer à celui qui en est la cause. Est indécente une robe qui laisse entrevoir le haut de la poitrine ou une robe qui ne couvre pas les genoux quand la personne est assise. La même chose doit être dite des vêtements - tant masculins que féminins - qui épousent la forme du corps.  
A l'église, en plus de ces règles générales, la visite d'une église requiert un habillement correspondant à la sainteté des lieux aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Le port d'un couvre-chef est de rigueur pour les femmes. Pour plus de précisions voir le sermon de M. l'Abbé de Lacoste, directeur du séminaire d'Écône : <https://fsspx.news/fr/news/hommes-et-femmes-comment-shabiller-pour-la-messe-59557>
- L'actualité religieuse : Abonnez-vous à la Lettre d'information de *FSSPX.Actualités* :  
<https://news.us12.list-manage.com/subscribe?u=0181fb2557471f65d1110be09&id=a6b7ceb6e8>

### Dates à retenir

- Camp de cadres : 18 juillet au 2 août (voir affiche et tracts).
- UDT : 13-16 août. (voir affiche).
- Publication de mariage : Monsieur Jacques MOULIN-COMTE et Mademoiselle Saskia NOBLESSE se marieront le 26 septembre 2026 en l'église Sainte-Foy de Jouy-Mauvoisin. Notre profession de catholique nous fait le devoir de prier pour ce nouveau foyer chrétien. Maintenant, les personnes qui connaîtraient quelque empêchement à ce mariage sont obligées, en conscience, d'en informer le prieur, ou, si elles le préfèrent, le Supérieur de district.